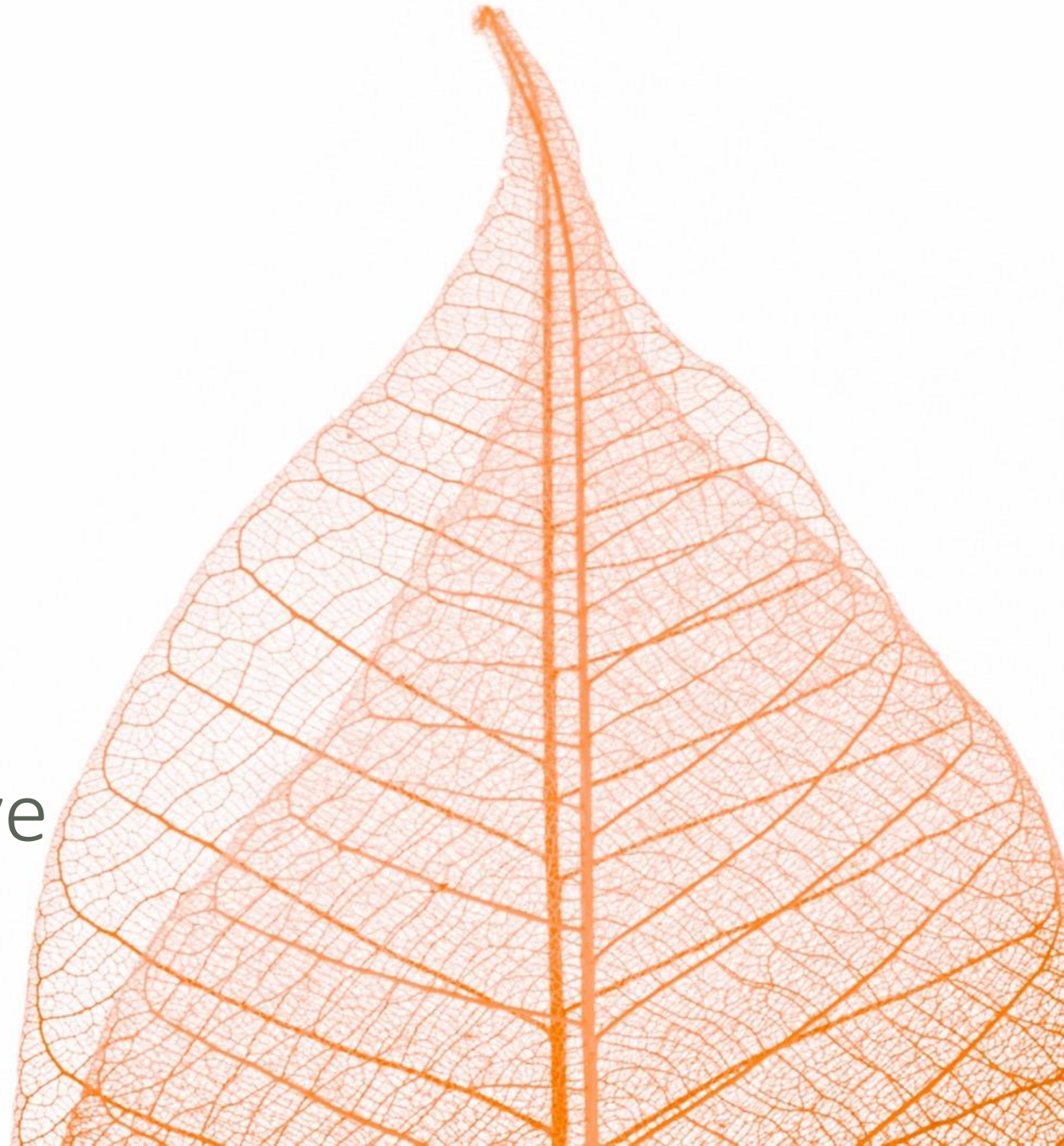




Les nouvelles modalités de la négociation collective

PARIS



Sommaire

- Le programme
- Les informations pratiques
- Nos formateurs
- Bulletin d'inscription





Le programme

OBJECTIF

Cette formation vous permettra de comprendre les nouvelles modalités de la négociation collective, en identifier clairement les partenaires des différentes négociations. Elle sera également l'occasion d'appréhender les procédures de conclusion des accords collectifs avec ou sans représentant syndical dans l'entreprise.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation



Acteurs et moyens de la négociation collective

- Les partenaires de la négociation
- L'information des négociateurs
- Les moyens alloués

Modalités de négociation dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux

- Rappel des règles de désignation d'un délégué syndical
- Généralisation de la condition de majorité
- Majorité de « rattrapage » : la validation référendaire

Modalités pédagogiques

- Questionnaire préalable pour cibler vos attentes et adapter le contenu au plus près de vos attentes
- Cas pratiques, exemples concrets
- Pédagogie apprenante favorisant l'échange entre participants et stagiaires
- Support remis à l'issue de la formation

Modalités de négociation dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux

- Conclusion d'accords avec le personnel dans les entreprises de moins de 11 salariés
- Choix entre élus, élus mandatés, ou salariés mandatés dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Priorité aux élus mandatés dans les entreprises d'au moins 50 salariés

Focus : Négociier avec le conseil d'entreprise

Conditions de validité et issue de l'accord d'entreprise

- Clauses obligatoires
- Formalités de dépôt, de publicité et suivi de l'accord
- Sécurisation de l'accord : l'action en nullité mieux encadrée

Formation complémentaire recommandée

Les outils de la négociation collective



Informations pratiques



DATE ET HORAIRES

04/04/2019

9h-13h

LIEU

DELSOL Avocats
4bis, rue du
Colonel MOLL,
75017 PARIS

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, ...

TARIFS

380 € HT par
participant

Limité à 12
participants

Evaluation de la formation

- Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation
- Evaluation de l'action de formation à chaud, à l'issue de la formation, mesurant la satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande

Droit social - Protection sociale

Marion STOFATI, Avocat collaborateur



Marion STOFATI assiste les clients dans le domaine des relations individuelles et collectives de travail tant en conseil qu'en contentieux.

Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- relations individuelles de travail (conclusion, exécution et rupture du contrat de travail),
- négociation collective (accord de reconnaissance d'une UES, protocole d'accord pré-électoral, accord de méthode, accords d'entreprise, etc.),
- représentation du personnel (élections, procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel),
- heures supplémentaires et travail dissimulé,
- transfert des contrats de travail.

Elle a rejoint le cabinet DELSOL Avocats en novembre 2018.

Auparavant, elle a exercé au sein du cabinet DS AVOCATS avec Elsa LEDERLIN. Dans le cadre de sa formation, elle a effectué différents stages en entreprise et en cabinets d'avocats, notamment au sein de la Société ROBERT BOSCH SAS.

mstofati@delsolavocats.com

- CAPA (2018)
- Langues : français, anglais



Droit social - Protection sociale

Elsa LEDERLIN, Associée



elederlin@delsolavocats.com

Elsa LEDERLIN est co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », au bureau de Paris. Elle conseille régulièrement les employeurs dans le cadre de négociations collectives, favorisant un dialogue social innovant et constructif. Elsa LEDERLIN participe à la réflexion autour des nouvelles formes de travail et s'intéresse particulièrement aux relations de travail se situant aux frontières d'autres disciplines juridiques : mise à disposition, portage salarial, travailleurs des plateformes numériques. Elle a débuté sa carrière au sein de cabinets spécialisés (Michel HENRY, Florence LYON-CAEN) et occupait dernièrement les fonctions de responsable de l'équipe de droit social de DS Avocats, avant de rejoindre DELSOL Avocats en novembre 2018.

Elle a acquis une expertise reconnue dans l'accompagnement social des entreprises dans les domaines suivants :

- Transformation juridique (cession, apport d'actif, fusion, absorption, filialisation...) ;
- Négociation et conclusion d'accords collectifs, dialogue social (élections professionnelles, négociation obligatoire, durée du travail, orientations stratégiques, procédure d'information et consultation, BDES, épargne salariale...) ;
- Prévention des risques (audit, formation, discrimination, harcèlement, RPS, hygiène et sécurité, compliance...)
- Suivi juridique quotidien (rémunération, mobilité internationale, clauses spécifiques du contrat de travail, ruptures spécifiques, mobilité intra-groupe, mise à disposition, pouvoir disciplinaire, suspension du contrat,...) ;
- Relations avec les administrations du travail : URSSAF, Inspection du travail, Médecine du travail ;
- contentieux individuels et collectifs du travail.



- Avocate inscrite au barreau de Paris depuis 2001, Elsa LEDERLIN est titulaire d'un certificat de spécialisation en droit du travail

- Publications sur le dialogue social, le droit social européen et le droit social à l'ère 3.0.

- Anime des formations pour les entreprises françaises et les différents acteurs du monde du droit du travail (avec DALLOZ, notamment) ainsi que pour les entreprises étrangères (Business France) sur l'environnement social français et les vertus du dialogue social.

DELSOL AVOCATS

LA QUALITÉ DE LA RELATION



Titre de la formation

Lieu :

Paris

Date :

/ /

Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) _____ HT x (nombre de stagiaires) _____ = _____ € HT

Cachet et signature obligatoires

Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire accompagnée d'une facture. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation. Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires de la lettre d'information du département Sciences du vivant de Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.